

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/11/2018

Date de la convocation 30/10/2018	L' an 2018, le 6 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 30/10/2018	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 13	
	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, EPIN Annie, MISANDEAU Jeannine, SCHMITT Marie-Agnès, MM : ABIVEN Jean-François, BONNEAU Cédric, HARDOUIN Maurice, LEGRAND Didier, PELTIER Sylvain, VERON Antoine
	Excusé(s) : Mme DEBELLY Laurie, M. ROBERT Eric
	Secrétaire : M. BONNEAU Cédric

VOIRIE
Monsieur Maurice HARDOUIN informe le Conseil Municipal que l'entreprise Durand TP doit commencer les travaux à compter du 12 novembre prochain dans l'impasse de la Grand'rue (suite à affaissement de la cave) et la pose d'un drain chemin des Dars. Reste à préciser la date car aucune demandé d'arrêté n'a été faite en mairie.
Les travaux d'aménagement de voirie rue de la Poterne devraient débuter le 8 janvier 2019. (durée maximum 17 semaines), puis suivis au printemps de ceux de la rue des Roches Neuves
Egalement, pour information, 208 tonnes de grave ont été achetées et ont été nécessaires pour boucher les chemins durant l'année 2018.

<u>ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE</u> Peugeot Expert auprès du Garage Allonnes Automobiles Coût avec carte grise 7800 euros HT (soit 8176.76 euros TTC)

Réf : 2018/11/113	<u>CESSION DE VEHICULE (RENAULT EXPRESS) POUR DESTRUCTION</u>
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	Monsieur le Maire expose qu'un véhicule de type renault express acheté en 1996 pour un prix de 9177.28 euros TTC et utilisé par le service technique n'est plus en état de rouler. En effet du fait de sa vétusté et du dernier contrôle technique effectué en février 2018, ce véhicule ne peut pas être cédé à une tierce personne. Il ne peut qu'être détruit.
WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/11/2018	LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - AUTORISE le destruction du véhicule de marque Renault express - AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Maurice HARDOUIN à effectuer toutes les formalités administratives et signatures s'y rapportant

Réf : 2018/11/107	<u>DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11/09/2018</u> <u>(réf DCM 2018-9-91 du 11/09/2018)</u> <i>M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie</i>
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018	Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n) 2018-9-91 du Conseil Municipal de Varrains en date du 11/09/2018, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes : A) Décision n° 2018/1 du 06/10/2018 : signature du marché de travaux de voirie – aménagement de la rue de la Poterne et rue des Roches Neuves - le 6/10/2018 Avec l'entreprise ATP de BROSSAY (49) pour un montant de 206 772.20 euros HT

	(248126.64 euros TTC)
FINANCES	
Réf : 2018/11/112 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018	RECONNAISSANCE DE DETTE D'UN AGENT COMMUNAL VIS A VIS DE LA COMMUNE CONSIDERANT la procédure disciplinaire à l'encontre d'un agent titulaire, portant sur l'utilisation abusive d'un portable professionnel à usage privé ayant engendré un coût supplémentaire de facturation de téléphone durant le mois de juillet 2018 CONSIDERANT la reconnaissance de dette signée par l'agent titulaire, le 12 octobre dernier pour un montant de 931.84 euros TTC, LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - PREND ACTE de la sanction disciplinaire ainsi que de la reconnaissance de dette qui en découle signée par l'agent titulaire, Monsieur Thierry GRABKO, le 12 octobre dernier pour un montant de 931.84 euros TTC, - AUTORISE le Maire à effectuer les démarches administratives et comptables pour recouvrer la somme due par l'agent GRABKO Thierry
Réf : 2018/11/109 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/11/2018	BUDGET 2018 DECISION MODIFICATIVE N° 4 CONSIDERANT le vote du budget intervenu le 12/04/2018 CONSIDERANT la prévision d'achat d'un véhicule pour le service technique de la commune CONDIDERANT la dernière décision modificative n° 3 du budget 2018 faisant état d'une augmentation de crédits de 7000 euros au compte 21482 (matériel roulant) mais crédit jugé insuffisant Compte tenu qu'il y a nécessité d'abonder le compte 2182 (matériel roulant) LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - AUTORISE les écrites suivantes investissement - augmentation des crédits - article 2182 (matériel de transport) : + 1 180.00 fonctionnement - diminution des crédits - article 65548 (autres contributions) : - 1 180.00 fonctionnement - augmentation des crédits - chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 1 180.00 investissement - augmentation des crédits - chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 1 180.00
CIMETIERE	
La commission cimetièrè se réunira le 12/11/2018 Objet :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan du cimetière Répertorier les emplacements libres, les emplacements à créer (tombe, cavurnes...), les emplacements achetés ; un premier repérage des tombes abandonnées (définition des critères d'abandon) ▪ Elaboration d'un règlement de cimetière ▪ Réflexion sur la fixation des tarifs et la durée (concessions ordinaires, cavurnes, columbarium, jardin du souvenir...) ; attribution des nouvelles concessions ; dimensions des caveaux, surveillance des travaux des pompes funèbres ▪ Actions à envisager : agrandissement du cimetière, modalités de mise en place de la recherche des familles pour les tombes en état d'abandon ; procédure légale sur la reprise des concessions en état d'abandon... ▪ Questions diverses 	
PERSONNEL COMMUNAL	
Réf : 2018/11/108 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 49 En raison de l'absence d'un agent titulaire pour raisons familiales, Monsieur le Maire explique qu'il a été nécessaire de recruter du personnel pour motif de surcroit d'activités avec une mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour les dates du 18 et 19 octobre 2018 CONSIDERANT qu'une convention doit intervenir pour ces motifs de recrutement avec le Centre de Gestion Après avoir donné lecture de la convention Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la signature de cette convention LE CONSEIL MUNICIPAL

	<p>Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la convention à intervenir entre la commune de Varrains et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire pour la mise à disposition de personnel contractuel pour les dates du 18 et 19 octobre derniers - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires
	<u>RENCONTRE ELUS ET PERSONNEL – LE MARDI 20 NOVEMBRE A 18 H 30 (salle Mariane)</u>
DROITS DE PREEMPTION URBAINS	
<p>Réf : 2018/11/111</p> <p>A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018</p>	<p><u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelle AA n° 200- Les Rivières</u></p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Marie-Françoise BABUT-ROBIN, notaire à BREZE (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner datée du 16/10/2018.</p> <p>Elle concerne la parcelle cadastrée section AA n° 200 - Les Rivières - surface totale 453 m² appartenant à ALTER CITES.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus
URBANISME	
<p>Réf : 2018/11/110</p> <p>A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018</p>	<p><u>LOTISSEMENT DU CLOS BACCHUS II</u> <u>RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES (VOIRIES ET ESPACES VERTS)</u></p> <p>CONSIDERANT le dossier de permis d'aménager du lotissement du Clos Bacchus II déposé le 1/08/2011 par la Société Alpa Invest</p> <p>CONSIDERANT l'arrêté accordant le permis d'aménager en date du 24/10/2011</p> <p>CONSIDERANT la déclaration d'achèvement des travaux et leur conformité le 24/03/2012</p> <p>CONSIDERANT la convention intervenue le 1/08/2011 entre le lotisseur et la commune pour la mise en viabilité des terrains et leur intégration dans le domaine public</p> <p>CONSIDERANT que le lotisseur Alpa Invest par courrier a fait savoir qu'il souhaitait rétrocéder les parties communes, à savoir la voirie et les espaces verts, à la commune,</p> <p>Après avoir entendu cet exposé,</p> <p>le CONSEIL MUNICIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la rétrocession des espaces communs du lotissement du Clos Bacchus II selon les termes de la convention en date du 1/8/2011 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les formalités en rapport avec à la rétrocession des parties communes (voirie et espaces verts)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	
<p><u>PLUi – débat sur PADD</u></p> <p>Monsieur le Maire expose les différentes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</p> <p>Axe n° 1 : développement du potentiel économique (piliers touristique et agricole) avec 4 orientations : soutenir les activités agricoles et sylvicoles, affirmer le territoire comme capitales du tourisme en Val de Loire, renforcer la diversité de l'offre d'activités économiques, renforcer le rôle des gares dans l'attractivité du territoire)</p> <p>Axe n° 2 : renforcer la centralité du pôle saumurois avec 3 orientations : relancer l'attractivité résidentielle, hiérarchiser les pôles et relais de croissance, répondre aux besoins de la population en matière de logements.</p> <p>Axe n° 3 : valoriser les ressources locales avec 6 orientations : limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, poursuivre un développement vers l'énergie positive, tenir compte des risques pour la sécurité des biens et des personnes, préserver les secteurs reconnus pour leur biodiversité remarquable, valoriser le paysage ligérien, piloter et animer le PLUi</p> <p>Les extensions urbaines pour Varrains ne sont pas possibles. Les grands axes d'urbanisation pour Varrains sont les zones des Rogelins et du Lion.</p>	
ELECTIONS	
<p><u>TABLEAU DES PERMANENCES ELECTORALES POUR LA CONSULTATION DU DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018</u></p> <p>A compléter par les élus suivant les créneaux horaires définis de 8 h à 18 h</p>	

Egalement, Monsieur le Maire dit que deux réunions publiques seront organisées le 30 novembre et 5 décembre 2018 à la salle Mariane à 20 h

REFORME ELECTORALE

A compter de janvier 2019, une réforme importante de la gestion électorale est mise en œuvre. La gestion des inscriptions et radiations électorales se fera sous la responsabilité du maire, ce dernier sera contrôlé par une commission de contrôle. La commission actuelle de révision électorale composée du maire, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal pourra siéger jusqu'au 9/1/2019 et sera supprimé par la suite.

La Préfecture ordonne aux communes de constituer une nouvelle commission de contrôle électoral qui sera composée de

- Mme Marie-Agnès SCHMITT
 - M. Eric ROBERT
 - M. Jean-François ABIVEN
 - M. Didier LEGRAND
 - Mme Jeannine MISANDEAU
- Suppléant : M. Antoine VERON

FETES ET CEREMONIES

manifestations des 10 et 11 novembre 2018

Mme Cécile BIRIE-HABAS redonne la programmation des 2 journées de commémoration.

A savoir le samedi 10 novembre : randonnée à partir de 10 h entre les 4 communes, reliant chacun des monuments aux morts ; possibilité de pique-nique à Saint Cyr en Bourg le midi ; soirée théâtre le soir à Brézé.

Le dimanche_11 novembre : rendez-vous dans chacune des 4 communes pour un rassemblement au monument aux morts (10 h 15 à Varrains)

Puis suivi de la commémoration commune entre les 4 communes à 11 heures au complexe des lfs – plantation de l'arbre du centenaire – exposition ouverte pendant 4 jours – sonnerie des cloches à 11 heures -

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole publique des Rogelins – instauration du système d'études/aide aux devoirs avec l'Affriej

L'Affriej propose de l'accompagnement scolaire après l'école en parallèle à la garderie. L'aide aux devoirs débutera après les vacances de la Toussaint et sera programmée le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h00. Il sera encadré par des bénévoles motivés et professionnels.

Mme Cécile BIRIE-HABAS dit qu'un bénévole a présenté sa candidature pour encadrer un groupe d'enfants.

AFFAIRES DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil Municipal le mardi 4 décembre 2018